



Assemblée générale

Distr. générale
09 octobre 2018

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-neuvième session

Compte rendu analytique de la 710^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 1^{er} octobre 2018, à 10 heures

Président(e) : M^{me} Dalil(Afghanistan)

Sommaire

- Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
- Déclaration liminaire du Haut-Commissaire
- Débat général

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 octobre 2018).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16558 (F) 051018 091018



* 1 8 1 6 5 5 8 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXIX/1)

1. **La Présidente** déclare ouverte la soixante-neuvième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier à la délégation du Zimbabwe, nouveau membre du Comité exécutif. Les 102 membres que compte désormais le Comité exécutif lui assurent une large représentation géographique, représentation nécessaire sachant que les situations auxquelles le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) est confronté concernent plus que jamais le monde entier et exigent des actions concertées.

2. La Présidente dit qu'elle a pu constater, au cours de son mandat, l'importance du travail que le HCR accomplit avec ses partenaires déterminés, en particulier lors de sa visite à Cox's Bazar (Bangladesh), au cours de laquelle elle a été impressionnée par le dévouement et l'enthousiasme du personnel du HCR et a pu voir que les communautés d'accueil partageaient leurs ressources limitées avec les réfugiés. Elle a été confortée dans l'idée que, quelles que soient la gravité et l'ampleur de la situation, la solution passe toujours par la prise en compte réelle et systématique des causes profondes.

3. Le monde compte aujourd'hui plus de 68 millions de personnes déplacées de force en raison de conflits, de persécutions, de violences et de violations des droits de l'homme, dont, d'après les estimations, 12,2 millions de personnes nouvellement déplacées au cours de l'année écoulée seulement. Cette évolution a exacerbé la situation des déplacements dans le monde et pose de considérables défis pour les organisations humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires. Dans le même temps, de nouvelles possibilités sont apparues, tout particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et de la coopération croissante en matière humanitaire et de développement, qui permet d'obtenir de plus en plus de résultats.

4. Plusieurs consultations formelles et informelles ont été menées au cours de l'année écoulée avec de multiples partenaires sur les lacunes de la réponse internationale pour les réfugiés et la façon de mieux les combler, en tenant compte des enseignements tirés de l'application concrète du Cadre d'action global pour les réfugiés. Ce processus a conduit au pacte mondial sur les réfugiés, qui vise à alléger la pression qui pèse sur les pays et les communautés d'accueil, à améliorer l'autonomie des réfugiés, à permettre l'accès à des solutions dans des pays tiers et à appuyer les conditions nécessaires à un retour volontaire en toute sécurité et dans la dignité. La Présidente appelle les États à maintenir l'élan, notamment en approuvant le texte du pacte lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'ordre du jour est adopté.

Les participants sont invités à regarder un court-métrage, intitulé « A time for resolve » (L'heure est aux solutions), qui met en avant la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles solutions pour améliorer l'autonomie des réfugiés et accroître l'appui fourni aux communautés et aux pays qui les accueillent.

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

5. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que la situation dans le monde n'est guère brillante. En effet, depuis son entrée en fonctions, en janvier 2016, les principes et valeurs de la coopération internationale ont été mis à rude épreuve, les conflits internes et les crises se sont aggravés, la faillite des autorités publiques a ouvert la porte aux extrémistes et aux criminels, les hommes politiques tiennent des propos dénués d'états d'âme, les réfugiés et les migrants sont devenus des cibles et le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté de près de 20 %, dépassant pour la première fois les 25 millions. Toutefois, l'adversité n'a pas eu raison du multilatéralisme. Celui-ci a pourtant besoin d'un souffle nouveau. Fier que le HCR participe à cette entreprise, notamment grâce au dévouement immense de son personnel, à l'action de ses partenaires et à l'appui des gouvernements, le Haut-Commissaire rappelle que la Déclaration de New York marque un

tournant en ce qu'elle exprime un engagement politique au plus haut niveau, ancré dans les normes relatives à la coopération internationale et à la protection des réfugiés, et que le pacte mondial sur les réfugiés montre clairement la voie à suivre, au moyen d'un meilleur modèle d'action, plus solide et plus juste.

6. En 2017, le nombre de déplacements forcés dans le monde s'élevait à 68,5 millions, dont 40 millions de déplacés internes. Tandis que, dans une large majorité, les pays voisins des pays en crise ont gardé leurs frontières ouvertes et fait preuve de générosité à l'égard des réfugiés malgré d'énormes contraintes, souvent, dans des pays riches, on a eu tendance à compliquer l'accès à l'asile, parfois en fermant les frontières et en repoussant des individus, ce qui est encore le cas. Ainsi, des enfants sont séparés de leurs parents, des demandeurs d'asile sont bloqués aux frontières ou placés en détention de manière indéfinie, et les réfugiés sont déshumanisés et considérés comme des biens. Face à cette réalité, comment demander aux pays voisins qui accueillent des réfugiés d'en accueillir davantage alors que certains, dans des pays riches, se demandent comment fermer leurs frontières ?

7. Le Haut-Commissaire fait le point de la situation en ce qui concerne les orientations stratégiques du HCR, à savoir « protéger, répondre, inclure, responsabiliser et résoudre ». En matière de protection, l'action du HCR reste ancrée dans les principes et normes internationaux. Toutefois, la mixité des flux croissant, il devient de plus en plus difficile d'agir, par exemple pour les réfugiés et les migrants d'Afrique qui passent par la Libye. En effet, entre le conflit que connaît cette dernière et la volonté politique de réduire les arrivées en Europe, un nombre croissant d'individus sont exposés aux risques d'exploitation et de détention, dans des conditions horribles. La priorité est de tout faire pour ramener la stabilité en Libye tout en trouvant des solutions aux situations d'urgence. L'accord d'Abidjan, conclu par l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU, fournit un bon cadre d'action à cette fin. Près de 1 850 réfugiés et demandeurs d'asile ont pu quitter le pays, en direction de 16 autres pays, dont le Niger, en vue de leur réinstallation. Néanmoins, l'insécurité en Libye limite l'action du HCR, et, face aux dizaines de milliers de demandeurs d'asile et de réfugiés que compte le pays, davantage de solutions doivent être rapidement trouvées.

8. Il est tout aussi important de préserver l'asile en Europe. Les événements récents en mer Méditerranée sont profondément troublants : plus de 1 700 personnes ont péri ou disparu depuis le début de l'année dans leur quête du rivage européen. Le sauvetage en mer, dénominateur commun d'humanité, a été pris en otage par les politiques et le partage des responsabilités a été remplacé par l'abandon des responsabilités. Il convient de rétablir le sauvetage en mer et de ne pas se contenter de repousser les individus. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont formulé une proposition concrète relative à un accord régional en matière de débarquement, qui viendrait compléter la réforme, plus que nécessaire, du régime d'asile européen commun.

9. Les flux de Vénézuéliens en Amérique latine et au-delà constituent un autre exemple de défi à relever en matière de protection lorsque les flux migratoires sont mixtes. Une approche humanitaire et apolitique s'impose face aux 2,6 millions de personnes qui ont déjà quitté le pays. Le Haut-Commissaire salue l'adoption de la Déclaration de Quito et remercie les pays de la région d'avoir maintenu leurs frontières ouvertes. Il se félicite que, là encore, l'OIM et le HCR puissent travailler ensemble, notamment au moyen d'une plateforme régionale de coordination interorganisations et de la nomination d'un Représentant spécial conjoint, M. Eduardo Stein.

10. En ce qui concerne la deuxième orientation stratégique, à savoir une réponse rapide, fiable et efficace dans les situations d'urgence, les événements au Bangladesh au cours de l'année écoulée ont montré ce qui pouvait être accompli lorsque les autorités, les partenaires humanitaires, les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, ainsi que les réfugiés, agissaient ensemble. Les contributions de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement en la matière sont à saluer. Toutefois, il appartient au Myanmar d'apporter des solutions à cette crise dont les causes profondes, notamment le refus arbitraire de nationalité, doivent être combattues. La crise a montré que l'action humanitaire est essentielle pour sauver des vies, mais qu'une approche solidaire plus large, englobant un appui bilatéral et multilatéral au développement et un soutien à des solutions durables, est également importante. Tant au Myanmar qu'en Syrie ou ailleurs, les

réfugiés ont le droit fondamental de rentrer chez eux, en toute sécurité et dans la dignité, au moment où ils le souhaitent, indépendamment du contexte politique. Le HCR appuie toutes les actions qui contribuent au plein exercice de ce droit. Le Haut-Commissaire rappelle que, bien que plus de 750 000 déplacés syriens aient pu rentrer chez eux depuis le début de l'année, le pourcentage de retours de réfugiés était inférieur à 1 % en 2017, et il sera encore moindre en 2018. Il ne faut pas oublier que les pays voisins accueillent 5,6 millions de réfugiés et que, si les donateurs sont généreux, les financements et les lieux de réinstallation sont insuffisants. Les engagements récemment pris lors de conférences tenues à Londres et à Bruxelles doivent être honorés.

11. Par ailleurs, les interventions en espèces jouent un rôle non négligeable dans les pays qui accueillent des réfugiés, syriens notamment, et représentent actuellement un demi-milliard de dollars É.-U., grâce aux donateurs. Elles ne peuvent cependant exister sans la coopération croissante d'organisations telles que le Programme alimentaire mondial (PAM).

12. En ce qui concerne l'inclusion et l'autonomie, le savoir-faire de la Banque mondiale et son rôle de chef de file ont permis d'engager un changement fondamental quant à la façon dont les entités de développement font face aux flux importants de réfugiés et aux déplacements à l'intérieur des pays. Les défis du développement commencent à être mieux compris et le HCR se réjouit d'apporter sa contribution au centre de données commun qui sera bientôt ouvert à Copenhague. En outre, la Banque mondiale ouvre également la voie à l'élaboration d'instruments financiers novateurs et adaptés qui assoient la résilience des réfugiés et de ceux qui les accueillent, en œuvrant, en partenariat avec les États et le HCR, à l'optimisation de l'utilisation de leur potentiel, dans un environnement qui facilite l'inclusion des réfugiés. Le sous-guichet pour les réfugiés de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18) et le Mécanisme mondial de financement concessionnel sont révolutionnaires ; des millions de réfugiés et de membres de communautés locales bénéficieront des ressources ainsi mises à disposition. D'autres investissements apportés par des entités bilatérales de développement et des institutions financières régionales et internationales sont également en train de prendre de l'ampleur (Commission européenne, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, Banque africaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque interaméricaine de développement notamment). Quelque 6,5 milliards de dollars É.-U. destinés à financer le développement ont été mobilisés pour aider les réfugiés et ceux qui les accueillent ; il convient de faire en sorte que ces ressources soient rapidement décaissées. Tout cela ne doit cependant pas faire oublier que ces ressources viennent s'ajouter au financement de l'aide humanitaire et que l'action humanitaire reste vitale. Le Haut-Commissaire dit sa gratitude à l'égard des donateurs qui continuent à faire confiance au HCR, dont les fonds disponibles en 2018 devraient de nouveau atteindre les 4,5 milliards de dollars É.-U. Tout en remerciant les États-Unis, l'Union européenne et l'Allemagne pour leur soutien particulièrement appuyé et la Suède, le Royaume-Uni, la Norvège et les Pays-Bas pour leurs importantes contributions non assignées, le Haut-Commissaire souligne que l'écart entre les besoins et les ressources disponibles continue néanmoins d'augmenter et qu'il atteindra 45 % en 2018.

13. Notant avec satisfaction que nombre d'États ont adopté des décisions humaines, parfois courageuses, pour revoir leurs lois et politiques, renforcer les droits des réfugiés, élargir l'accès aux programmes nationaux et faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail et aux systèmes nationaux de protection sociale, le Haut-Commissaire souligne également le rôle important du secteur privé, des groupes religieux, des organisations sportives et des villes dans l'inclusion sociale et financière des réfugiés. Le Cadre d'action global pour les réfugiés a permis ces avancées dans les 15 pays où il est mis en œuvre. Son intégration au pacte mondial pour les réfugiés en accroîtra l'importance.

14. Lors des premiers jours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'accent a été mis sur l'éducation des réfugiés, domaine dans lequel la situation progresse grâce aux nombreux États qui permettent l'accès des enfants réfugiés à l'école et grâce à des initiatives novatrices, telles que le Partenariat mondial pour l'éducation et L'éducation ne peut pas attendre. Le taux de scolarisation de ces enfants au primaire est passé de 50 % en 2015 à 61 % en 2017. Ces chiffres restent toutefois bien

en deçà du taux mondial de 92 %. Un million d'enfants réfugiés bénéficient du programme « Éduquer un enfant », soutenu par la Fondation « L'éducation pour tous ». Au niveau de l'enseignement supérieur, le programme DAFI de l'Allemagne a vu tripler le nombre d'inscrits sur les trois dernières années et des plateformes d'enseignement numérique, comme Instant School Networks, jouent un rôle de plus en plus important.

15. La dernière des orientations stratégiques est la recherche de solutions, laquelle est au cœur du Cadre d'action global pour les réfugiés. La démarche fondée sur les solutions a trouvé une application régionale en Somalie, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement s'en est inspirée pour gérer la crise liée aux déplacements dans le pays. Dans le nord de l'Amérique centrale, elle s'est matérialisée par la mise en œuvre du Cadre régional intégral de protection et de solutions (MIRPS). Une telle démarche permettra de résoudre d'autres situations de crise prolongées, notamment au Nicaragua et en Afghanistan, où elle a déjà porté ses fruits. Dans la Corne de l'Afrique, il est à espérer que le dialogue engagé entre l'Érythrée et l'Éthiopie permettra de régler la crise des déplacements qui sévit dans la région. Au Soudan du Sud, l'accord de paix revitalisé est source d'espoirs, et, dernièrement, le Président du pays a signé l'instrument d'adhésion à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole s'y rapportant. Il est toutefois préoccupant de constater que le nombre de places de réinstallation est en baisse. Dans ce contexte, des initiatives telles que l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés méritent d'être saluées. Les efforts visant à en finir avec l'apatridie doivent également se poursuivre ; à cet égard, la récente adhésion d'Haïti aux conventions sur l'apatridie constitue un pas en avant.

16. Afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques, il est nécessaire de s'adapter aux nouvelles dynamiques, en particulier en faisant preuve d'une plus grande souplesse sur le terrain. Des mesures ont été prises en vue d'améliorer les politiques du HCR sur le terrain, et les modalités de travail du siège ont notamment été revues à cet effet. La nouvelle phase, cruciale, permettra à l'organisation d'instaurer un modèle de gestion décentralisé, dont la visée première sera de renforcer les prérogatives des bureaux nationaux. Un plan d'action sera prochainement établi afin de définir les modalités de mise en œuvre de ces décisions, y compris sur le plan budgétaire.

17. Les actions du HCR sont guidées par un fort souci d'intégrité. Cette valeur, certains membres de son personnel l'ont récemment bafouée, ce qui a eu des effets néfastes sur les personnes auxquelles l'organisation vient en aide et a entaché la crédibilité de ses programmes. L'organisation est fermement résolue à combattre tout agissement contraire à l'éthique, notamment par la prévention. L'initiative « Gestion des risques 2.0 », dont le lancement a été annoncé lors de la soixante-huitième session du Comité exécutif, est mise en œuvre dans six pays cette année. En outre, le HCR continue de renforcer son dispositif de surveillance et de mettre l'accent sur la promotion de l'éthique au sein de l'organisation. La prise de conscience s'est d'ailleurs amplifiée, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de plaintes déposées. La lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles constitue aussi un pilier de l'action du HCR, et un coordonnateur principal est chargé de rendre ce combat visible dans l'ensemble de l'organisation. Les plaintes pour inconduite sexuelle sont désormais traitées par des enquêteurs expérimentés et un service d'assistance téléphonique a été mis en place pour donner la parole aux victimes.

18. Soulignant l'importance décisive de la coopération internationale, M. Grandi fait observer que, depuis trop longtemps, les pays d'accueil doivent assumer seuls la charge de la responsabilité collective de l'aide aux réfugiés. Le pacte mondial sur les réfugiés consacre les efforts de ces pays et leur contribution inestimable au bien de tous ; les États membres sont encouragés à y adhérer pleinement. L'octroi de l'asile est l'un des gestes de solidarité les plus anciens, et il est à espérer que le pacte lui donnera un nouveau souffle.

Débat général

19. **M. Onek** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les pays en développement accueillent près de 85 % des réfugiés, et en particulier les pays d'Afrique, où se trouve la population de réfugiés la plus importante. Toutefois, les contributions volontaires que reçoit le continent sont insuffisantes et ne permettent de couvrir que 18 % des besoins de la région. En 2017, les fonds disponibles n'ont permis

d'exécuter que 48 % du budget, et plus de la moitié des besoins sont restés sans financement. Il est préoccupant de constater que le HCR prévoit de réduire de 3 % le budget alloué au continent africain, ce qui tranche avec l'esprit et les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés et mériterait certaines explications. La pénurie chronique de fonds contraint le HCR à délaisser l'investissement dans des solutions durables au profit d'activités de sauvetage immédiat, ce qui ne permet pas de répondre aux besoins essentiels des personnes déplacées.

20. Rappelant que les principes de coopération et de solidarité internationales sont au cœur du régime de protection internationale, M. Onek souligne que la charge que suppose l'assistance aux réfugiés ne devrait pas être assumée de façon disproportionnée par quelques pays d'accueil seulement. La communauté internationale devrait s'engager plus résolument à accroître les fonds qu'elle alloue à ces pays pour répondre comme il se doit aux besoins des réfugiés qui s'y trouvent, conformément aux dispositions du pacte mondial sur les réfugiés.

21. M. Onek se félicite néanmoins des initiatives qui ont été prises pour combler le manque à financer, des efforts ayant notamment été consentis pour élargir le cercle des donateurs. Le pacte mondial sur les réfugiés prévoit en outre la fourniture d'une aide au développement complémentaire, ce qui mérite d'être salué, au même titre que la contribution de la Banque mondiale, qui alloue des fonds aux pays hôtes dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18). De plus amples informations sur le montant des financements déjà alloués seraient d'ailleurs souhaitables.

22. Les personnes relevant de la compétence du HCR seraient de plus en plus victimes d'actes de xénophobie ; il importe que l'organisation se saisisse de la question en vue d'aider les pays concernés à combattre ce phénomène. La réduction du nombre de places de réinstallation est également source de préoccupations ; il serait souhaitable que les pays de réinstallation augmentent ce nombre et encouragent les autres États à faire de même.

23. **M. Stevens** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, précise que les pays candidats souscrivent à sa déclaration. L'UE met en œuvre l'approche préconisée dans le Cadre d'action global pour les réfugiés. Elle a lancé, dans les pays appliquant le cadre, des actions de développement pluriannuelles estimées à près de 250 millions d'euros et a alloué plus de 700 millions d'euros aux principaux pays d'accueil au titre de l'assistance non humanitaire. En outre, le Fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne et la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie ont levé 7,5 milliards d'euros, en grande partie grâce aux contributions des États membres. L'UE s'attache à mieux répartir les charges et les responsabilités entre ses États membres, raison pour laquelle il est souhaitable que la réforme du régime d'asile européen commun aboutisse. Le cadre de réinstallation de l'UE est en cours de création et des programmes de réinstallation ponctuels ont déjà permis à 38 000 des réfugiés parmi les plus vulnérables de s'établir dans les pays de la région, lesquels se sont engagés à accueillir au moins 50 000 nouvelles personnes en 2018 et 2019. L'UE et ses États membres restent les principaux bailleurs de fonds du mécanisme de transit d'urgence de la Libye vers le Niger. Sauver des vies demeure une priorité pour l'Union et ses États membres, qui continuent de participer à des opérations de recherche et de sauvetage en mer et à veiller à ce que les personnes rescapées soient débarquées dans le respect du droit international. Dans ce contexte, le démantèlement des réseaux de passeurs et de trafiquants s'avère fondamental.

24. **M^{me} Alfaro Castillo** (Colombie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, souligne qu'il importe de faire de la répartition équitable de la charge la pierre angulaire de la politique de protection des réfugiés, à la lumière du droit international et des capacités de chaque pays. Les pays de la région respectent le principe de non-refoulement et mènent la politique de la porte ouverte, approche préconisée dans la Déclaration de Carthagène, adoptée en 1984. Sachant que 52 % des réfugiés sont des enfants, ils déploient en outre des efforts considérables pour garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à la réunification familiale, et appellent les autres pays à faire de cette question une priorité.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Brésil et afin de contribuer à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont compilé, dans un document intitulé « Les 100 points de Brasilia », 100 pratiques optimales suivies par un ou plusieurs pays de la région. Les 15 pays qui ont mis en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés ont en outre enregistré d'importantes avancées. Il en va de même du Belize, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et du Panama, qui ont mis en œuvre le Cadre régional intégral de protection et de solutions (MIRPS). Ces pays élaborent actuellement un rapport en vue de rendre compte des progrès qu'ils ont réalisés depuis la création du Cadre et des défis qu'il restera à relever en 2019.

26. **M. She Okitundu** (République démocratique du Congo) dit que la République démocratique du Congo s'associe à la déclaration du Groupe des États d'Afrique. La République démocratique du Congo a plus que jamais besoin de l'appui du HCR, puisqu'elle accueille actuellement 536 271 réfugiés, dont 217 000 Rwandais, 46 502 Burundais, 176 654 Centrafricains et 93 995 Soudanais du Sud, et qu'environ 75 % de ces réfugiés vivent en milieu rural, au sein des communautés hôtes. Dans la perspective de la clause de cessation du statut de réfugié, 200 000 Rwandais ont exprimé l'intention de demeurer sur le territoire congolais ; le Gouvernement doit donc leur permettre de vivre légalement dans le pays. À cette fin, et conformément aux recommandations issues de la troisième réunion de la Commission tripartite République démocratique du Congo – HCR – Rwanda, tenue à Kigali en 2013, le Gouvernement propose que la quatrième réunion de la Commission se tienne à Kinshasa entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de novembre 2018. La République démocratique du Congo demande à la communauté internationale et au HCR de l'aider à trouver des solutions durables pour ces personnes, notamment en favorisant le rapatriement librement consenti. Depuis le dernier recensement de 2014, 37 398 Rwandais ont pu rentrer dans leur pays. Préoccupé par le sort des nombreux Congolais réfugiés dans des pays voisins, le Gouvernement s'engage à activer, dans un délai raisonnable, le mécanisme tripartite avec chacun des pays concernés afin de préparer le rapatriement de ses ressortissants dans les meilleures conditions. Par ailleurs, M. She Okitundu annonce que le processus électoral est engagé en République démocratique du Congo et que le Gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires sur les plans sécuritaire, financier et logistique pour que ces élections soient ouvertes à tous les courants, crédibles, apaisées et transparentes.

27. **M. Dačić** (Serbie) dit que, depuis 2015, des réfugiés et des migrants originaires d'Asie et d'Afrique passent par son pays dans le but de se rendre dans les pays développés de l'UE. On dénombre actuellement sur le territoire serbe quelque 3 400 réfugiés venus du Moyen-Orient. Le Gouvernement serbe fait tout son possible pour offrir un logement, de la nourriture et des vêtements, ainsi que des soins de santé, un appui psychosocial et social et un accès à l'éducation aux réfugiés qui demeurent sur son territoire. Les Serbes connaissent bien le problème des déplacements, puisque plus de 300 000 réfugiés et personnes déplacées originaires d'ex-Yougoslavie sont encore en cours d'intégration dans son pays, que 28 000 personnes sont toujours considérées comme étant en situation de déplacement prolongé et que plus de 200 000 personnes originaires du Kosovo-et-Métochie ont le statut de personnes déplacées. Aussi le peuple serbe fait-il preuve de beaucoup d'humanité à l'égard des réfugiés. Forte de ses vingt années d'expérience du règlement des problèmes relatifs aux réfugiés, la Serbie met actuellement en œuvre le Programme régional de logement, en coopération avec la Commission européenne, le HCR, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Banque du développement du Conseil de l'Europe. Les problèmes des réfugiés ne sont certes pas faciles à régler, mais le Programme régional de logement est la preuve que des solutions sont possibles pour autant qu'on le veuille. La Serbie est disposée à faire part de son expérience en ce qui concerne les déplacements prolongés et à contribuer à l'action mondiale dans ce domaine.

28. **M. Messahel** (Algérie) dit que les conflits, les guerres, la pauvreté, la famine et les conditions météorologiques extrêmes continuent de pousser chaque année des dizaines de millions de personnes à rester en exil. Ainsi, on assiste à une hausse exponentielle du nombre de personnes relevant du HCR. Ces personnes trouvent souvent refuge dans des pays en développement voisins qui rencontrent déjà des difficultés sur le plan socioéconomique et auxquels on demande d'accorder, dans les faits, un degré de protection élevé aux réfugiés, puisqu'ils sont les premiers pays d'asile. En outre, le HCR et, plus

généralement, les institutions du système des Nations Unies, ont de plus en plus de mal à mobiliser les fonds nécessaires au financement de l'action humanitaire. Il importe d'examiner la question des déplacements forcés tout en tenant compte des préoccupations légitimes exprimées par les pays d'accueil. Pour cela, il faut, d'une part, renouveler l'engagement en faveur de la prévention et du règlement des conflits conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies et, d'autre part, garantir un partage équitable et prévisible de la charge en ce qui concerne l'accueil et la protection des réfugiés et la mise en œuvre de solutions durables en leur faveur. Cela suppose de combattre les causes profondes des déplacements forcés. L'établissement de la version finale du pacte mondial sur les réfugiés constitue un grand pas en avant dans la consolidation du multilatéralisme et dans la gestion des déplacements forcés. Cet instrument devra être mis en œuvre avec l'appui de tous les acteurs concernés, dans un souci de solidarité internationale. En parallèle, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme concret de partage des responsabilités, en commençant par achever l'évaluation de l'incidence qu'a la présence des réfugiés sur les communautés et les pays d'accueil.

29. L'Algérie, qui est depuis toujours une terre d'asile, demeure attachée à sa politique bienveillante à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées. Elle accueille depuis plus de quarante ans des dizaines de milliers de réfugiés sahraouis auxquels elle fournit assistance et protection. Elle accueille en outre 40 000 ressortissants syriens et a mis en place pour eux un dispositif permettant de leur donner accès, lorsque cela est possible, à l'éducation, aux services de santé, au marché du travail et au logement. L'Algérie appuie les efforts visant le règlement des conflits au Sahara occidental et en Syrie, afin de permettre aux réfugiés de retourner chez eux une fois que la situation sera suffisamment stable.

30. **M. Awad** (Somalie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Gouvernement somalien remercie le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti, l'Ouganda et le Yémen d'avoir accordé l'asile aux réfugiés somaliens depuis le début de la guerre civile somalienne, en 1991, et sait gré aux pays donateurs et aux organisations intergouvernementales, en particulier au HCR-Somalie, pour leur assistance.

31. On dénombre actuellement 2,6 millions de personnes déplacées en Somalie et, selon le HCR, plus de 819 000 Somaliens sont des réfugiés et des requérants d'asile, et environ 767 500 Somaliens ont trouvé refuge dans les pays voisins. Depuis la fin de l'année 2014, 120 050 Somaliens ont été volontairement rapatriés en Somalie, la plupart depuis le Kenya, mais également depuis le Yémen et la Libye. Au 31 juillet 2018, 31 473 réfugiés et requérants d'asile originaires du Yémen étaient enregistrés en Somalie. Le Gouvernement somalien s'emploie, avec le concours du HCR, à enregistrer les requérants d'asile et à prendre en charge ceux qui ont des besoins particuliers.

32. La Somalie a élaboré son Plan d'action national en se fondant sur le Cadre d'action global pour les réfugiés, la Déclaration de Nairobi et le Forum national sur des solutions durables pour les rapatriés et les personnes déplacées. Ce plan, qui s'imbrique dans les processus existants, est conforme au Plan national de développement 2017-2019. Le Gouvernement somalien juge nécessaire de revoir les cadres juridiques susceptibles de faciliter la mise en place de solutions durables en Somalie, notamment les politiques relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et la législation sur le logement, les terres et les biens. Il souhaite également régler le problème des expulsions. Ainsi, lors du deuxième Forum du partenariat sur la Somalie, qui s'est tenu en juillet 2018 à Bruxelles, le Gouvernement somalien s'est engagé à adopter des lignes directrices nationales relatives aux expulsions afin de régler cette question de manière équitable et d'éviter toute violation des droits des personnes concernées. Il faut par ailleurs signaler que la Somalie a ratifié la Convention de Kampala.

33. La Somalie considère que l'adoption de stratégies locales est la meilleure manière de résoudre le problème des personnes déplacées d'une manière globale et inclusive, en tenant compte des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, ainsi que des populations d'accueil. Cette approche a l'avantage de favoriser la cohésion sociale et d'éviter les conflits liés aux ressources. Néanmoins, pour pouvoir trouver des solutions durables aux problèmes des déplacements, le Gouvernement somalien devra réaliser d'importants investissements et renforcer les institutions publiques. Il aura donc besoin, avant tout, de l'appui des pays donateurs.

34. **M. Mokuy** (Observateur de la Guinée équatoriale) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. La Guinée équatoriale, qui célèbre cette année le cinquantième anniversaire de son indépendance, et qui est partie aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, se félicite de l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle estime qu'il est plus que jamais nécessaire de respecter les principes directeurs de l'assistance humanitaire internationale, énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que la coopération internationale est essentielle pour assurer la protection d'un nombre toujours croissant de réfugiés. Les pays d'accueil et d'origine des réfugiés doivent bénéficier de ressources à consacrer au renforcement de leurs capacités en matière de protection, d'assistance et de fourniture de solutions durables, afin de pouvoir assumer leurs responsabilités, compte tenu du fait que les solutions classiques que sont la réinstallation, le retour volontaire et l'intégration ne suffisent plus.

35. **M. Besson** (Suisse) dit que la Suisse se réjouit du rôle central conféré par le Haut-Commissariat à la protection. À cet égard, la Suisse rappelle que l'intégrité technique des programmes du HCR est essentielle à son mandat de protection et souhaite savoir si les services techniques à même de garantir la cohérence de son action et la qualité de ses interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des abris resteront au Siège et quel sera leur rôle dans le cadre de la décentralisation des opérations du Haut-Commissariat. En 2018, la Suisse a réinstallé 82 migrants retenus dans des camps et des centres de détention en Libye et évacués par le HCR via le Niger. Elle remercie ce dernier pour son accueil et encourage les autres pays à apporter leur soutien à la réinstallation des personnes en provenance de Libye. Elle rappelle qu'il y a à l'heure actuelle près de 42 millions de personnes déplacées et qu'il conviendrait de leur donner une plus grande visibilité. À cet égard, elle appuie la mise en œuvre des conclusions de la revue opérationnelle de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne de 2017 et aimerait savoir quelles mesures ont été prises dans le cadre du Comité permanent en 2018. La Suisse se réjouit de constater que certains éléments clefs du pacte mondial, notamment le droit de demander asile, le principe de non-refoulement et le respect des principes humanitaires, ont été réaffirmés, et encourage tous les États à adopter ce texte et à s'engager en faveur de son application.

36. **M. Cassayre** (États-Unis d'Amérique) rappelle que les États-Unis d'Amérique fournissent la contribution financière la plus élevée à l'assistance humanitaire. Fin septembre 2018, 1,2 milliard de dollars avait été consacré sur l'année à l'aide fournie en réponse à la crise syrienne, près de 545 millions à l'intervention humanitaire régionale au Soudan du Sud et 420 millions à l'aide humanitaire dans le bassin du lac Tchad. En outre, 95 millions de dollars ont servi à financer une assistance vitale aux réfugiés vénézuéliens et 389 millions ont été consacrés à l'aide apportée aux victimes de la violence dans l'État de Rakhine. En 2018, la contribution des États-Unis aux activités du HCR s'est élevée à 1,5 milliard de dollars. Estimant que la coopération entre les pays est le meilleur moyen de venir en aide aux réfugiés, les États-Unis remercient les pays qui appliquent le Cadre d'action global pour les réfugiés et les autres pays qui ont mis en œuvre des programmes pour les personnes ayant besoin de protection, comme le Costa Rica, qui a élaboré un cadre pour les réfugiés permettant à ceux-ci d'avoir accès à l'emploi et à l'aide sociale. Par ailleurs, les États-Unis appuient les efforts déployés par les donateurs et les organismes humanitaires dans le cadre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire, afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité de l'assistance humanitaire, mais ils estiment qu'il est urgent d'améliorer la transparence s'agissant des informations communiquées et de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte, en particulier pour ce qui concerne l'évaluation conjointe des besoins sur la base de laquelle sont établis les plans d'intervention.

37. **M. Rzayev** (Azerbaïdjan) regrette que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants n'accorde pas suffisamment d'attention à la question des migrations internes et estime qu'il faudrait améliorer le droit international pour protéger les personnes concernées. Cela fait plus de vingt-cinq ans que l'Azerbaïdjan est confronté au problème des migrations forcées résultant du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan relatif au Haut-Karabakh. L'Arménie refuse d'appliquer quatre résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question et continue d'occuper 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan,

empêchant ainsi les personnes déplacées de rentrer chez elles. La prise en charge de ces personnes est un poids financier pour l'Azerbaïdjan, qui a construit 98 complexes immobiliers accueillant plus de 270 000 personnes. Plus d'un million de réfugiés et de migrants forcés vivent en Azerbaïdjan et 400 000 d'entre eux, dans des conditions très difficiles. L'Azerbaïdjan espère que la communauté internationale lui fournira un soutien financier pour améliorer les conditions de vie de ces personnes. L'Azerbaïdjan garantit aux migrants se trouvant sur son territoire un statut juridique et des prestations sociales, dans le respect de ses obligations internationales, jusqu'à ce que les conditions permettant leur retour soient réunies.

38. **M. Mankhwala** (Observateur du Malawi) dit que le Malawi souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union africaine. Depuis quarante ans, le Malawi accueille des réfugiés jusqu'à ce que ceux-ci puissent retourner dans leur pays en toute sécurité. À l'heure actuelle, la quasi-totalité des 2 700 réfugiés mozambicains qui se trouvaient dans le camp de réfugiés de Luwani sont volontairement rentrés chez eux, dans le cadre d'un accord tripartite conclu avec le HCR et le Mozambique. Toutefois, plus de 42 000 personnes, originaires notamment du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo, vivent dans le camp de Dzaleka au centre du pays. Environ 1 500 nouveaux réfugiés viennent d'y être enregistrés et 500 à 600 réfugiés se présentent chaque mois. Tous les réfugiés bénéficient des mêmes droits et de la même protection que les citoyens malawiens. Le Malawi s'apprête à adopter le Cadre d'action global pour les réfugiés afin que ceux-ci puissent devenir autonomes. Il a continué à mettre en œuvre la stratégie globale pour les Rwandais visés par la clause de cessation du statut de réfugié et effectuée un suivi des personnes concernées, pour lesquelles le rapatriement volontaire est encouragé.

39. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il remercie les représentants qui ont accordé leur soutien au pacte mondial sur les réfugiés, lequel met l'accent sur l'inclusion des réfugiés dans les pays d'accueil pendant la durée de leur séjour. Il souligne l'importance de l'approche régionale qui a été adoptée dans la Corne de l'Afrique pour les réfugiés somaliens, afin non seulement de leur garantir une protection, mais aussi de trouver des solutions pour les rendre autonomes. M. Grandi souligne en outre l'importance qu'il y a à procéder à une analyse de l'impact de la présence des réfugiés dans les régions qui les accueillent et rappelle qu'une collaboration a été mise en place avec les institutions financières internationales à cet effet. Le Haut-Commissaire partage les préoccupations du Groupe des États d'Afrique concernant les ressources et fait observer à ce propos que l'allocation budgétaire du HCR pour l'Afrique sera en légère hausse en 2019. Cependant, une grande partie du financement pour l'Afrique provient de contributions volontaires et arrive en général assez tard dans l'année. M. Grandi se joint aux pays d'Afrique pour demander que ces fonds soient versés plus tôt. Il remercie les États-Unis d'avoir confirmé leur importante contribution financière, qui sera déterminante pour les activités du Haut-Commissariat. Le Haut-Commissaire remercie également la Colombie, qui a mis en avant les traditions régionales en matière d'accueil des réfugiés, et espère qu'elle continuera à honorer ces traditions face à l'afflux de réfugiés vénézuéliens. Il rappelle que la situation de la République démocratique du Congo, qui accueille et produit des réfugiés, est complexe et qu'il convient de trouver des solutions au plan régional. Enfin, il assure la délégation suisse que la cohérence des programmes est un élément important du processus de décentralisation des opérations du HCR et qu'elle sera maintenue.

La séance est levée à 13 heures.